

Les associations tarnaises membres de



Avec le soutien d'OC2E
Occitanie Pays Catalan
Energies Environnement

Le Rialet le 2 Novembre 2021

**Contribution des associations tarnaises membres du collectif TOUTES NOS ENERGIES
OCCITANIE ENVIRONNEMENT à l'enquête publique concernant la révision allégée du PLUI de
la communauté de communes SOR et AGOUT**

La communauté de communes Sor et Agout souhaite procéder à une première révision allégée de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) afin de permettre l'implantation d'un projet de développement d'énergies renouvelables (centrale éolienne) sur la commune de Massaguel.

La première remarque que nous ferons concerne l'ordonnancement des opérations. Comment croire à une sincérité de l'opération quand le projet de centrale éolienne qui devrait venir occuper l'espace dont la classification serait modifiée est déjà très avancé dans son étude ? A ce propos la lecture des premiers avis donnés sur ce projet devraient inciter à ne pas accorder cette modification sous peine d'amender le PLUI pour rien.

- ✓ Concernant le projet éolien le CNPN et la MRAE ont déjà donné des avis et les principales critiques sur le projet sont notamment :
- Un choix d'implantation à forts enjeux identifiés y compris par la trame verte et bleue du PLUi
- Une absence de prise en compte des coupes forestières à venir
- Une analyse des effets cumulés insuffisante
- Un niveau de bridage chiroptères nécessité très élevé

D'autres éléments sont contraires au projet tels que :

- L'impact paysager : en effet, malgré la présence de nombreuses éoliennes existantes dans un périmètre proche, aucune analyse des impacts cumulés n'est présentée.
- L'impact humain sur au moins une commune limitrophe déjà très impactée par les centrales existantes
- Un projet qui à un impact fort à l'échelle intermédiaire par sa situation en promontoire sur la plaine de Castres

Nous rappelons également que la commune de Massaguel se situant dans le PNRHL, elle est soumise à sa charte. Cette dernière plafonne le nombre d'éoliennes à 300 dont 271 sont déjà autorisées. Le nombre de dossiers déjà à l'étude fait que le nombre de 300 est largement dépassé. Cette modification du PLUI, très contestable, entrerait ainsi en contradiction avec les prescriptions de la Charte du PNRHL à laquelle ont adhéré les communes de la communauté de communes SOR et AGOUT.

- ✓ Concernant le dossier de modification de zonage, objet de cette enquête publique, les avis recueillis font apparaître que :
- le projet va conduire à la réduction d'une protection forte des milieux naturels existante dans le PLUi en vigueur sous la dénomination de « réservoir majeur de biodiversité ».
 - le site est classé en réservoir majeur de la trame verte et bleu du PLUi, dans un secteur défini comme « à sensibilité forte » dans la charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
 - le dossier fourni ne permet pas une analyse correcte des incidences sur l'environnement, potentiellement fortes. Il ne répond pas aux exigences de la réglementation concernant un PLUi soumis à évaluation environnementale stratégique.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre collectif d'associations environnementales est DEFAVORABLE aux modifications du PLUi envisagées en prévision d'un projet éolien qui n'a pas lieu d'être.

Pour les associations tarnaises membres du collectif TNE/OE



Emmanuel
Forichon



Jacques Biau

